

# COMMUNE DE CEYZERIEU

## Conseil municipal du 20 mai 2022

### Procès-Verbal

**Présents :** Angélique LATHUILLIERE, Myriam KELLER, Bernard BLASER, Michèle CHABOISSIER, Gilles CHARVIN, Jean-Yves DUPAS, Catherine TROÏANO, Tracy BANGE, Monique PREMILLIEU, Romain POINSIGNON, Pierre GUILLET, Tracy BANGE (arrivée à 18h36), Pierre BROCHET (arrivé à 18h44).

**Absents :** Bernard REUTER et Bernard Pierre NANTERME

**Les pouvoirs :** néant

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Jean Yves DUPAS est désigné secrétaire de séance

#### Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2022

##### Délégation du Maire :

Madame le Maire rappelle que la délibération du 19 juin 2020 relative à ses attributions lui autorise à préempter. Cette dernière a donc exercé son droit de préemption sur un bien situé au 20 grande Rue à Ceyzérieu. Parcelle cadastrée C209 d'une surface de 155 m<sup>2</sup> et d'une valeur de 25 000 €. Madame le Maire donne lecture de l'arrêté correspondant. Cette acquisition rentre dans les impératifs du futur PLU.

#### 2022\_05\_01 ESPACE MULTI ACTIVITES JULIEN RICHARD : MAITRISE D'OUVRAGE ADIA 01

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer pour ordonner le paiement de la facture de l'ADIA 01 d'un montant de 1 620 € correspondant à un acompte dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dont le numéro de convention est le suivant : **AMO 2021-080-BATI**

**Vote à l'unanimité** – Pierre Brochet absent au moment du vote

#### 2022\_05\_02 ESPACE MULTI ACTIVITES JULIEN RICHARD : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire rappelle que la commune est engagée dans la rénovation de la salle multi-activités Julien Richard (salle des fêtes).

Dans la continuité de la délibération du conseil municipal du 17 septembre 2021 qui a attribué au cabinet « ATELIER BELLEGARDE » la charge de la maîtrise d'œuvre, madame le Maire annonce que ce dernier a produit l'APD (Avant-Projet Définitif) avant le dépôt du permis de construire dont l'instruction durera 5 mois. Il est désormais possible d'établir un plan de financement pour ce projet d'aménagement.

Afin de préserver ses finances, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant soutenir ce type d'opération.

La rénovation de la salle multi-activités est éligible à des aides :

- Départementales de contractualisation avec les communes en tant qu'investissement structurant
- Départementales de contractualisation avec les communes, sur le dispositif « transition écologique », pour les dépenses liées opérations de construction allant au-delà des normes environnementales en vigueur et pour l'installation des panneaux photovoltaïques.
- Au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) appuyé par l'inscription du projet au CRTE
- De L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- De la région Auvergne Rhône Alpes au titre du nouveau dispositif « Contrat Région »

Madame le maire annonce qu'il est nécessaire d'adresser à chaque organisme une ou plusieurs demandes de subventions. Le plan de financement déposé à l'appui de ces demandes est donc le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Types de dépenses	Montants HT	Financier	Taux	Montant de subvention
Travaux	802 800,00 €	ADEME - Géothermie	3,81%	37 240,00 €
		CD01 - équipement structurant	15,35%	150 000,00 €
Frais Annexes	174 343,93 €	CD01 - transition écologique	10,84%	105 900,00 €
		DETR/DSIL	30,00%	293 143,18 €
		Région AURA	20,00%	195 428,79 €
		<b>Sous-total subventions publiques</b>	<b>80,00%</b>	<b>781 711,97 €</b>
		<b>Autofinancement</b>	<b>20,00%</b>	<b>195 431,97 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>977 143,93 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>977 143,93 €</b>

L'autofinancement pourra être diminué de 20 000€ grâce au CEE. Début des travaux estimés en janvier 2023 pour une durée d'environ 1 an.

**Vote à l'unanimité**

#### 2022\_05\_03 ECOLE-PERISCOLAIRE : PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES EXTERIEURES

Madame Catherine TROIANO, Adjointe au Scolaire et Périscolaire, informe l'assemblée qu'il convient de réévaluer la participation des communes extérieures dont les enfants sont accueillis à l'école de Ceyzérieu. Pour les communes membres du RPI : Ceyzérieu, Flaxieu, Marignieu, Polliu et Vongnes qui par convention ont participé au financement de l'école maternelle de Ceyzérieu, la répartition des dépenses du groupe scolaire de Ceyzérieu s'effectuera au réel avec ces communes.

Pour toutes les autres communes, un forfait de participation fixé à 740 € par enfant pourrait être demandé. Le montant tient compte de la hausse des coûts de l'énergie et sera révisé l'année prochaine.

**Vote à l'unanimité**

#### 2022\_05\_04 SECURISATION TRAVERSEE AIGNOZ : DEMANDE DE SUBVENTIONS (ETAT)

Le hameau d'Aignoz, sur la commune de Ceyzérieu, est la porte d'entrée de la Réserve Nationale du Marais de Lavours et de son espace d'interprétation : la Maison du Marais de Lavours (compétence de la communauté de communes Bugey Sud).

Créée en 2001, la Maison du Marais fait actuellement l'objet d'une réflexion pour la refonte de sa muséographie. Elle accueille gratuitement environ 11.000 visiteurs par an, dont 3.000 scolaires et principalement des familles, alors que le sentier extérieur de la Réserve, proposant une balade découverte accessible, est emprunté par environ 32.000 personnes.

Ce site touristique et d'éducation à l'environnement majeur de Bugey Sud (Marais / Maison) est également labellisé Espace Naturel Sensible de l'Ain.

Au-delà de sa vocation touristique et environnemental, le village d'Aignoz est un lieu de résidence et de vie pour les habitants. Il accueille également une activité agricole avec une activité pédagogique de découverte de la ferme, de restauration et de vente de produits locaux.

Aujourd'hui, la fréquentation du site et la multiplicité des usages génèrent des tensions entre visiteurs et riverains, tensions renforcées par le manque de lisibilité des zones de stationnement et de l'entrée du site ainsi qu'une confusion sur l'utilisation de la voirie (place des véhicules, place des modes doux, passage d'engins agricoles, espace partagé... ?). Dans ce cadre, la communauté de communes Bugey Sud, via ses compétences voirie et tourisme, et la commune de Ceyzérieu ont pour projet l'aménagement de la VC 10u dite "rue des Marais" sur la commune de Ceyzérieu, avec pour objectifs :

- D'améliorer l'accueil des visiteurs sur site,

- D'améliorer le cadre de vie des habitants,
- De favoriser les modes doux et du partage de l'espace en tenant compte de tous les échanges et déplacements internes (véhicules, deux-roues, PMR, piétons ...) et ainsi rompre avec la vision routière du site.

Ce projet constitue la première étape d'une valorisation globale du site, laquelle sera poursuivie avec le projet de refonte de la muséographie de la Maison du Marais de Lavours.

**Le projet :**

Les aménagements proposés s'inscrivent dans une démarche globale de circulation dans et autour du site c'est-à-dire en tenant compte de :

- L'accès au village d'Aignoz, depuis les parkings (obligations et restrictions possibles),
- L'accessibilité handicapé à la maison du marais et au sentier sur pilotis,
- La circulation et les aménagements dans le village d'Aignoz,
- La circulation et les aménagements du village, au sentier sur pilotis,
- La prise en compte des piétons et des cyclistes,
- L'identification d'un parcours visiteurs incitant à découvrir la maison du Marais.

Le projet vise à aborder l'aménagement sous un angle plus qualitatif afin de redonner un aspect village à Aignoz. Il doit permettre de maîtriser le flux des véhicules dans le hameau en incitant les visiteurs à stationner sur les parkings situés à l'entrée du site.

Dans ce cadre, plusieurs zones bénéficieront de requalifications :

- La zone de stationnement et d'entrée sur site, avec la création d'une « déviation » pour les habitants d'Aignoz et la mise en place d'une entrée-totem pour les visiteurs,
- L'accès au village avec un traitement en voirie partagée,
- L'embellissement de la place principale,
- La reprise de l'accès au sentier sur pilotis depuis la Maison du Marais : reprise de la voirie et mise en place de bandes roulantes pour les personnes à mobilité réduite.

Les opérations d'embellissement relèvent de la compétence de la commune de Ceyzérieu (place principale notamment). Le détail de la répartition des travaux entre communauté de communes et communes est joint en annexe de la présente délibération.

**Coût et plan de financement prévisionnel du projet :**

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Aménagement d'Aignoz (travaux)	88 923.00	ETAT – 50 %	44 461.50
		CD01 – 20 %	17 784.60
		<i>AUTO-FINANCEMENT 30%</i>	26 676.90
<b>TOTAL DEPENSES €HT</b>	<b>88 923.00</b>	<b>TOTAL RECETTES €HT</b>	<b>88 923.00</b>

**Calendrier :**

Le projet qui nécessite l'approbation du nouveau PLU et sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées, sera programmé sur 2023.

**Proposition :**

Il est proposé au conseil municipal :

- De donner un avis favorable au projet d'aménagement d'Aignoz,
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention **auprès de l'Etat à hauteur de 50%**,
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention **auprès du conseil départemental à hauteur de 20%**

Une réunion publique avec les habitants du hameau d'Aignoz est prévue en septembre avec la Communauté de Communes Bugey Sud.

**Vote à l'unanimité**

## 2022\_05\_05 CIMETIERE : DEMANDE DE SUBVENTIONS (ETAT)

Madame le Maire explique que Michèle Chaboissier était en charge de la consultation des entreprises concernant le projet d'offre cinéraire diversifiée. Madame Chaboissier explique que 3 entreprises ont été consultées afin de réaliser un nouveau jardin du souvenir et d'installer 6 columbariums et 5 cavurnes :

- GRANSARD : 10 864 € HT (pas de dalle de gravier pas d'exhumation)
- BOUVIER : 10 335 € HT
- SEGUIER : 10 455 € HT (prestation avec des services supérieurs)

Michèle CHABOISSIER propose de retenir le devis de l'entreprise SEGUIER.

Madame CHABOISSIER rappelle que pour limiter l'entretien, des dalles recouvertes d'un gravier seront installées. Aussi, l'ancien jardin du souvenir doit être respecté et gardera sa place dans le cimetière.

Bernard BLASER rappelle que lors des travaux, il faudra réfléchir à l'intégration de points d'eau dans différents secteurs du cimetière.

Après avoir accepté de retenir l'entreprise SEGUIER pour la réalisation des travaux, Madame le Maire expose le plan de financement.

### COUT DU PROJET / PLAN DE FINANCEMENT

Actualisé le 20 mai 2022

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux %	Montant
5 CAVURNES	10 455,00 €	Etat (DETR - SDIL)	20,00%	2 091,00 €
6 CASES COLOMBARIUM		COMMUNE CEYZERIEU	80,00%	8 364,00 €
JARDIN DU SOUVENIR				
AMENAGEMENT DE L'ESPACE				
<b>TOTAL</b>	<b>10 455,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>10 455,00 €</b>

#### Proposition :

Il est proposé au conseil municipal :

- De donner un avis favorable au projet d'aménagement du cimetière,
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention **auprès de l'Etat à hauteur de 20%**,

#### **Vote à l'unanimité**

## 2022\_05\_06 FINANCES : DECISION MODIFICATIVE BUDGET ECOLE ET PERISCOLAIRE

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe école et périscolaire de l'exercice 2022. Cette décision modificative implique un transfert de crédit budgétaire du chapitre 011 (dépenses générales), compte 6156 – Maintenance au compte 673 – Titres annulés – chapitre 67 (dépenses exceptionnelles) pour la somme de 1 000 €.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D6156 : Maintenance	1 000.00 €	
<b>TOTAL D011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 000.00 €</b>	
D673 : Titres annulés (exerc. antér.)		1 000.00 €
<b>TOTAL D67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>1 000.00 €</b>

Vote à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES :

### ACHAT DE MATERIEL

Bernard BLASER présente les 3 devis que ce dernier a obtenu concernant l'achat de petit matériel pour les agents des services techniques de la commune :

MATERIEL	TYPE	COCHET BELLEY HT	BOUVIER CHAZEY HT	BOUVIER BREGNIER HT
Taille Haie ECHO	HCR 165 ES	470.83 €	389.00 €	423.90 €
Débrousailluse ECHO	SRM 420 ES	683.33 €	509.00 €	
Souffleur ECHO	PB 770	557.50 €	459.00 €	501.75 €
Débrousailluse ECHO	SRM 420 ESLW			608.33 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>1 711.66 €</b>	<b>1 357.00 €</b>	<b>1 533.98 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>		<b>2 053.99 €</b>	<b>1 628.40 €</b>	<b>1 840.78 €</b>

L'entreprise BOUVIER à Chazey-Bons, ayant proposé le devis le plus compétitif, est retenue pour passer commande.

### AMENAGEMENT CARREFOUR SENOY

Bernard BLASER insiste pour remercier l'ensemble de l'équipe et tous les bénévoles qui ont participé à l'aménagement du carrefour de Senoy. L'action de ces bénévoles a permis une importante économie pour la commune.

Cette dernière a acheté les arbustes chez Maryline POINSIGNON, qui s'est adaptée à la commande. Un travail de négociation avec la carrière d'Anglefort pour le gravier a également été réalisé.

Madame le Maire remercie les habitants de Senoy, Monsieur Alain FELIX pour le don de terre végétale, les conseillers municipaux et le Conseil départemental de l'Ain pour l'aménagement routier.

### FLEURISSEMENT

Le fleurissement du village aura lieu le 21 mai. Un appel aux bénévoles a été lancé.

### PRIX DES REPAS SCOLAIRE ET PORTAGE A DOMICILE

Catherine TROIANO, en charge du scolaire et périscolaire, explique qu'un courrier de la société LEZTROY a été reçu en mairie pour signaler une augmentation de leur prix de vente des repas de **8,5%** déjà jusqu'à la fin du mois d'août afin de tenir compte de la hausse des prix de l'énergie et des matières premières.

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune ne peut pas prendre seule en charge cette augmentation et qu'il faudra envisager d'augmenter le prix du ticket de cantine à la rentrée prochaine.

19h53 séance est levée

